



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 113114

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le diagnostic sur l'emploi des jeunes adopté le 10 février 2011 par le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE). Ce rapport souligne tout d'abord la grande sensibilité conjoncturelle des niveaux de l'emploi jeune, rappelant que le taux de chômage chez cette part de la population était de 24,2 % au troisième trimestre 2010 et qu'un nombre croissant d'entre eux est aujourd'hui concerné par le chômage de longue durée. Le COE insiste donc sur la nécessité de ne pas relâcher l'effort sur les contrats aidés en entreprise, qui ont fait leurs preuves face aux difficultés conjoncturelles. Parmi celles-ci, la surreprésentation des jeunes dans les emplois précaires constitue une « situation inacceptable ». Pour remédier à cette situation et donc permettre une amélioration de la politique d'insertion professionnelle des jeunes, le COE propose une simplification de la gouvernance des politiques de l'emploi, avec une clarification de la répartition des compétences et une déclinaison territoriale des politiques nationales de l'emploi, mais aussi un développement des formations en alternance qui permettraient une plus grande facilité d'insertion professionnelle. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites le Gouvernement entend réserver à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113114

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7022

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)